



PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 08 février 2018 à 18h30

Neige-Verglas : le département de la Sarthe est à nouveau placé en vigilance Orange

Des précipitations neigeuses sont de nouveau attendues en Sarthe ce vendredi matin, avec une hauteur de neige pouvant atteindre jusqu'à 5cm par endroit.

Il est conseillé de limiter les déplacements autant que possible.

- Hébergement hivernal :

Dans le cadre du dispositif d'accueil hivernal, 75 places d'hébergement sont disponibles. Les services sont également mobilisés afin de conserver des lieux d'accueil en journée.

Si vous rencontrez des personnes en difficulté d'hébergement, contactez le 115.

- Transports publics :

Si le transport régulier et le transport à la demande sont maintenus par le conseil régional demain, les transports scolaires sont suspendus pour la matinée.

Principaux conseils de prudence à appliquer en cas de neige/verglas :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun lorsqu'ils sont maintenus.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé.
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.

Autres conseils de prudence dans l'hypothèse où le phénomène affecterait les réseaux de distribution d'électricité :

- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero ; etc.) ni les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.